



Chantier de valorisation des matériaux excavés de Telt



Société de l'industrie minérale
District Auvergne-Rhône-Alpes

Journée technique - jeudi 20 novembre 2025*

Venez découvrir le chantier de valorisation des matériaux excavés de Telt chantier opérationnel CO11

**Processus de valorisation des matériaux d'excavation (Matex) extraits lors du creusement du tunnel de base du Mont-Cenis :
visite de la station de traitement des matériaux (STM) d'Illaz et d'une partie du réseau de bandes transporteuses (73)**

La matinée sera consacrée à une présentation en salle du Chantier CO11 en charge de la gestion et de l'emploi des matériaux d'excavation du projet ferroviaire Telt Lyon-Turin et à la visite de la station de traitement des matériaux (STM) d'Illaz. L'après-midi sera dédiée à la découverte du réseau de bandes transporteuses qui relient entre eux les différents sites de la basse vallée (de Saint Jean de Maurienne à Saint Martin de la Porte) et du principal site de dépôt définitif de matériaux.

Rôle du Chantier Opérationnel 11 (CO11) sur le projet Telt : Les matériaux excavés (Matex) par les chantiers de creusement (CO5 / CO6-7 / CO8) sont évacués jusqu'à un point de cession défini. A partir de ce point de cession, le CO11 entre en jeu. Les Matex sont ensuite triés et orientés, en fonction de leur classification, soit :

- en remblais pour l'aménagement des infrastructures à l'air libre ;
- en stockage définitif sur sites de dépôt dédiés ;
- évacués sur sites extérieurs ;
- transformés en granulats dans la STM.

La STM d'Illaz transforme les matériaux excavés en granulats. Ces granulats seront ensuite utilisés pour l'élaboration de béton nécessaire au projet (bétonnage des voutes, contre voutes, radiers, voussoirs...). La STM repose sur deux chaînes de production parallèles pour assurer une continuité de la production même en cas d'arrêt technique.

Pour arriver jusqu'à cette STM ou être acheminés sur le site de dépôt définitif, les Matex empruntent un réseau de bandes transporteuses (linéaire de plus de 5 km en basse vallée). Toutes ces installations ont été construites par le CO11 et ont pour objectif de limiter au maximum les impacts environnementaux induits par le chantier Telt. Ainsi, l'utilisation en simultané du réseau de bandes transporteuses couplé à la STM permettra :

- la réduction de -75 % d'émission de CO₂ par rapport à un transport uniquement routier ;
- d'éviter la circulation de 714 000 camions sur les routes dans la vallée de la Maurienne ;
- la valorisation de +50 % de matériaux d'excavation du chantier.

Programme

9 h 30 Accueil des participants (le lieu du rendez-vous sera communiqué dans l'email de confirmation d'inscription)

10 h 00 Présentation en salle du projet Telt, du CO11 ainsi que du fonctionnement de la STM

10 h 45 Visite de la STM

12 h 30 Déjeuner

14 h 30 visite du réseau de bandes transporteuses basse vallée et arrêt sur le site de dépôt définitif des Resses

16 h 00 Fin de la journée

Important

Photocopie de votre carte d'identité à adresser à contact@lasim.org (date limite de réception, 16 novembre 2025).

Votre carte d'identité en cours de validité devra être déposée à l'accueil à votre arrivée.



EPI : gilet, casque, chaussures de sécurité à prévoir par les participants.

* fermeture des inscriptions
72 h avant la journée technique

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION :

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à s'inscrire et payer en ligne, ou à remplir le bulletin d'inscription ci-dessous.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du chèque correspondant et être adressé à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture ;
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

Les inscriptions ne pourront être validées qu'après réception du règlement par la Sim.

MODALITÉS D'ANNULATION :

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70).

Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 25 % pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ :

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).

⚠ Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.



Renseignements complémentaires concernant une inscription

Secrétariat des inscriptions de la Sim

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Chantier de valorisation des matériaux
excavés de Telt (73)

District Auvergne-
Rhône-Alpes
jeudi 20 novembre 2025

Je m'inscris en ligne : www.lasim.org

ou je remplis le bulletin ci-dessous :

Nom & Prénom

Société Fonction

Adresse

Code postal Ville..... Pays

Tél. Email

Numéro de TVA intracommunautaire

Secteur d'activité

Administration / Organisme public Recherche - Ingénierie Enseignement Fédération - Association

Industrie (Fabricant de produits finis Exploitant Constructeur - fournisseur)

Autre

Je souhaite recevoir la lettre d'information de la Sim

Frais de participation :

64 € TTC membres Sim n° de carte membre obligatoire : /

80 € TTC non-membres

Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT25-15) :

SG Paris Saint-Michel Iban : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

*Profitez-en
pour adhérer à la Sim !*

Adhérez à la Sim, c'est :

- être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges de rencontres** ;
- profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'association.
- bénéficiez d'une **réduction de 20 %** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

J'adhère !

- société 305 €
- individuel 54 €
- retraité, sans emploi, enseignant, étudiant 32 €

www.lasim.org